

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

Présents : JL Martin, A Rixte, N Fontany, R Givaudan, A Milési, R Maurin, G Mentzer, P Fabre, G Gosselin, JP Mazel, B Jouve, A Gentil, P Théolas, P Gaillard, I Mejean, S Ravier, M Vigne

Absents excusés : MN Albelda (exc.), D Amédéo (exc.)

Pouvoirs : MN Albelda à R Givaudan, D Amédéo à P Gaillard

Date de convocation : 9 décembre 2021

Secrétaire de séance : Rémi Maurin

Séance ouverte à 18h00

Monsieur le Maire remercie toute l'équipe du comité d'organisation du marché de Noël, sa présidente et les nombreux bénévoles. Il remercie également les services techniques pour toute la logistique réalisée à l'occasion de cette manifestation d'ampleur. Cette année 2021 est une édition particulièrement réussie (après une année d'absence en raison de la pandémie) puisque la fréquentation a été exceptionnelle avec des visiteurs qui se sont succédés tout au long de la journée. Les commerçants et exposants ont fait part de leur satisfaction pour l'activité réalisée sur cette journée.

Monsieur le Maire remercie les compagnons des Tilleuls qui ont confectionné les 250 colis de Noël destinés aux personnes de 70 ans et plus. Ces colis sont composés exclusivement de produits locaux (pétillant de la cave la Gaillarde, chocolats de Folie Douce, biscuiterie des collines et terrine de la Rabassière). Par mesure de précaution, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a décidé d'annuler le repas des aînés prévu en octobre dernier compte tenu des conditions sanitaires. Pour compenser cette annulation, le CCAS a décidé d'avancer exceptionnellement l'âge d'éligibilité du colis de Noël à 70 ans au lieu de 80 ans habituellement.

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 8 novembre 2021.

Création d'un emploi aidé – agent polyvalent aux écoles, entretien des locaux à compter du 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste dans le cadre des emplois aidés (Parcours Emploi Compétence) d'une durée hebdomadaire de travail de 30 heures annualisées à compter du 1^{er} janvier 2022 pour exercer les missions suivantes :

- Entretien des locaux de la salle polyvalente
- Entretien des locaux de la mairie, MJC, Salle de judo
- Aide au restaurant scolaire (service, nettoyage)
- Entretien des locaux et du matériel du restaurant scolaire pendant les vacances

Ce poste existait déjà dans la collectivité, il était occupé par Mme Floriane GIRY dont le contrat aidé de deux ans arrive à son terme et ne peut malheureusement pas être renouvelé.

Il est toujours difficile de se séparer d'un employé qui s'est investi dans son travail. Malheureusement, afin de garder une masse salariale raisonnable la commune ne peut pas pérenniser tous les emplois. Ce renouvellement de contrat aidé permet de donner la chance à d'autres personnes et d'être un tremplin pour créer un projet professionnel grâce aux formations qui sont proposées dans le cadre des PEC.

Monsieur le Maire en profite pour remercier Rémi Maurin, adjoint aux affaires scolaires qui gère parfaitement bien le fonctionnement et l'organisation du service scolaire depuis son élection en mai 2020 au format de crise sanitaire avec toutes les difficultés qui y sont liées.

Les conditions de prises en charge des PEC par l'Etat sont les suivantes :

- Jusqu'à 30h/semaine
- Taux de financement 65% à 80%
- Contrat de travail de 18 mois maximum

Mme Floriane GIRY était sur un 26h/semaine, nous profitons de l'accompagnement financier à hauteur de 30h/semaine pour rajouter des missions supplémentaires sur le restaurant scolaire et soulager Delphine Viret dont l'activité professionnelle s'est accrue (augmentation du nombre de repas, protocole sanitaire strict, la diversification des fournisseurs avec le BIO, les commandes et gestion des stocks des produits d'entretien...).

L'accompagnement avec le Parc des Baronnies Provençales sur la restauration collective se poursuit. Une nouvelle rencontre va se dérouler en janvier prochain pour faire le point sur les actions mises en place depuis le début de l'accompagnement. Les partenariats avec la Ferme de Célas du Pègue et Félix Biolley de Taulignan se sont très bien passés. En cette période hivernale, les approvisionnements dans ces deux fermes sont plus limités. Depuis la rentrée, de la viande Label Rouge est proposée notamment sur la volaille et le menu est passé à 4 composantes au lieu de 5 c'est-à-dire que le fromage est désormais introduit à l'entrée ou au plat au lieu d'être servi indépendamment avant le dessert.

Une gestion rigoureuse des quantités permet de limiter le gaspillage alimentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'agent polyvalent aux écoles, entretien des locaux à compter du 1^{er} janvier 2022 dans le cadre des parcours emploi compétences pour une durée maximale de 18 mois et précise que ce poste sera rémunéré au SMIC sur une durée hebdomadaire de travail de 30 heures.

Passage anticipé à la M57 au 1^{er} janvier 2022- compléments

Par délibération en date du 20 septembre dernier, le Conseil Municipal avait délibéré pour adopter de manière anticipée le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022 pour le budget principal actuellement en nomenclature comptable M14.

Certaines précisions doivent être apportées pour que la délibération soit conforme aux exigences du comptable public.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode, la commune calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1^{er} janvier N+1.

L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective

d'entrée du bien dans le patrimoine de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022, date d'adoption du référentiel M57.

De plus, le budget annexe du Musée de la Soie, actuellement en M14, doit lui aussi procéder à la bascule au référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022.

Il convient donc de prendre la même délibération et les mêmes principes que ceux énoncés pour le budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'anticiper l'adoption du référentiel M57 dès le 1^{er} janvier 2022 pour le budget annexe Musée de la Soie, décide d'appliquer l'amortissement des immobilisations au prorata temporis et autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Cession d'une partie de la parcelle AC n°39 (Granet) pour agrandissement voirie communale

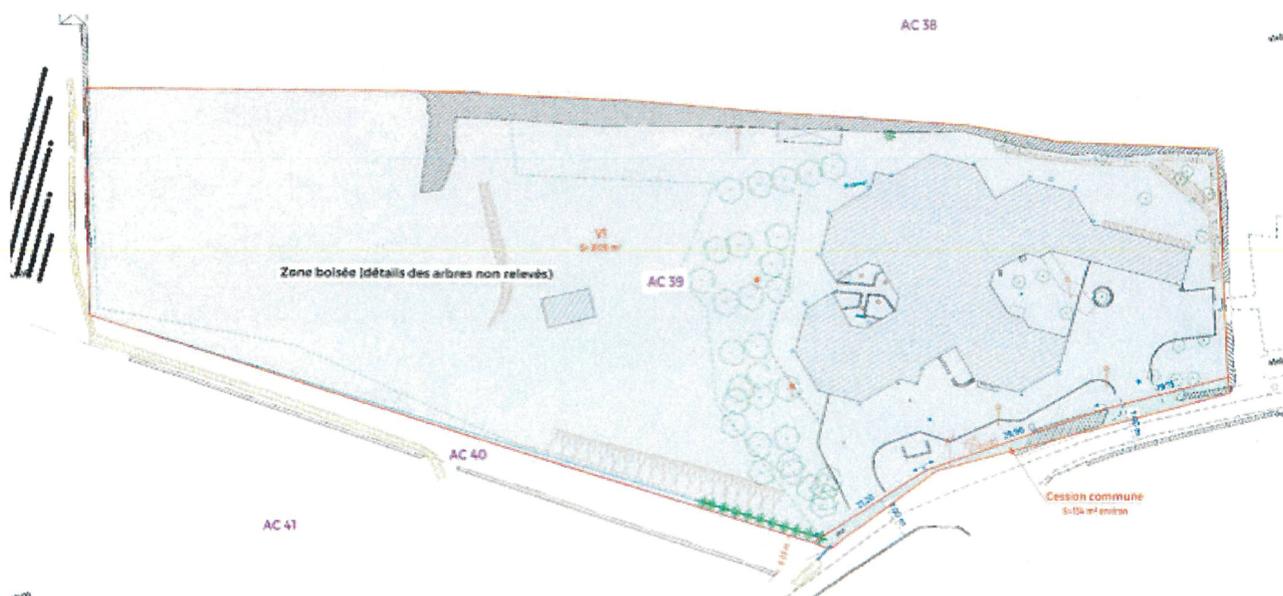
Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Les amis des Tilleuls a pour projet la création d'un nouveau foyer de vie car le bâtiment actuel est vieillissant et ne répond plus aux besoins de la structure.

Monsieur le Maire a été convié pour une réunion de bornage et dans la discussion il a été proposé par l'association de céder gratuitement à la commune 134 m² environ en bordure de la parcelle cadastrée AC n°39 ce qui pourrait permettre d'agrandir la voie communale particulièrement étroite à cet endroit-là.

Monsieur le Maire trouve cette proposition intéressante. Même si l'élargissement de la voie n'est pas envisagé dans l'immédiat, il est toujours bien d'acquérir du foncier, cela facilitera l'opération si elle devrait être réalisée plus tard. Abel Rixte rajoute qu'il sera donc inutile de prévoir un emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme puisque la parcelle nous appartiendra.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement l'association Les amis des Tilleuls pour avoir fait cette proposition de cession gratuite. Il précise que les frais notariés et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Il rajoute qu'une convention de mise à disposition avait été conclue en 2013 avec l'association pour que la commune leur prête gratuitement une partie de la parcelle AC n°38 située en zone agricole pour y créer un parc de stationnement.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la cession à titre gratuit d'une parcelle détachée du terrain cadastré AC n°39 appartenant à l'association Les amis des Tilleuls pour une surface d'environ 134 m² et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

Droits de préemption urbain

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : AD n°141 Ancienne Route de Salles sous Bois, AA n°35 Chemin des Eyrognettes, AD n°81 Chemin des Tallabardes, AI n°127 Chemin de Fachet.

Pour conclure ce 10^{ème} et dernier Conseil Municipal de l'année, Monsieur le Maire remercie toute son équipe municipale pour le travail réalisé, il a été heureux de partager cette année avec eux même si le travail n'a pas été facile en raison de cette crise sanitaire qui perdure. Il souhaite sincèrement que cette pandémie laisse place à des moments plus heureux et conviviaux en 2022. Il souhaite une nouvelle année avec beaucoup de travail à accomplir et de beaux projets pour le village. Il rajoute qu'il a été heureux de réunir le conseil des aînés début décembre. Compte tenu du contexte sanitaire, cette réunion s'est déroulée avec des règles de distanciation strictes et des précautions particulières, le goûter de clôture qui avait été envisagé n'a pas eu lieu cependant les échanges ont été très intéressants et toujours constructifs.

Monsieur le Maire souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18h30

Le Maire,

Jean-Louis Martin

